

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 86

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 21

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« les »,

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.